



Avant toute inscription, il vous est recommandé de vérifier les informations de votre fiche identité, notamment votre adresse électronique

1) Le dossier se compose de **pièces obligatoires** ([Arrêté du 11 juillet 2018 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités](#)) :

- une **pièce justificative** permettant d'établir la possession de l'**HDR** (ou du doctorat d'État, diplôme auquel a succédé l'HDR en 1984) et **obligatoirement sa traduction française** si elle est rédigée en langue étrangère. exemple : la copie du diplôme ou si vous n'êtes pas encore en possession du diplôme une attestation de son obtention signée par l'université où vous l'avez soutenu.
NB : le rapport de soutenance peut servir de pièce justificative de l'HDR s'il mentionne la décision du jury, à l'unanimité de ses membres, d'accorder l'habilitation à diriger des recherches ;
- la copie du **rapport de soutenance de l'HDR**, comportant notamment la liste des membres du jury et la signature du président du jury (et **obligatoirement sa traduction française** s'il est rédigé en langue étrangère).

Attention : *Les diplômes, rapports de soutenance, attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.*

- un **curriculum vitae** présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications du candidat ;
- un exemplaire des **travaux, ouvrages et articles** dans la limite de **cinq documents** (exemples : articles, publications, contributions à des colloques, notes...)

Attention : *Chacun de ces travaux, ouvrages et articles doit être accompagné d'un résumé en français s'il est rédigé en langue étrangère et si la section le demande.*

2) Le candidat doit également fournir les **pièces complémentaires** exigées par sa section.



[Tableau des documents complémentaires exigés par les sections du CNU](#)



Vous êtes invité(e) à vous reporter aux **critères d'examen des dossiers de qualification** mis en ligne par les sections à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

Nota bene : les maîtres de conférences titulaires et enseignants-chercheurs titulaires assimilés aux maîtres de conférences ne doivent pas faire de demande de qualification aux fonctions de professeur des universités

Afin de préparer au mieux votre dossier, vous pouvez cliquer ci-dessous sur la check-list d'auto contrôle



[Check-list à consulter](#)